



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 13 - JUILLET 2013

SOMMAIRE

65 - Direction Départementale des Finances Publiques

Arrêté N °2013182-0001 - Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances auprès de la direction départementale des finances publiques des Hautes- Pyrénées.....	1
---	---



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n °2013182-0001

**signé par Préfet
le 01 Juillet 2013**

65 - Direction Départementale des Finances Publiques

Arrêté portant nomination d'un régisseur
d'avances auprès de la direction
départementale des finances publiques des
Hautes- Pyrénées



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

ARRETE N° 2013

portant nomination d'un régisseur d'avances auprès de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics, modifié par le décret n° 97-33 du 13 janvier 1997 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 19 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté du 18 décembre 1992 habilitant les préfets à instituer des régies d'avances de l'Etat auprès des services déconcentrés de la direction générale des impôts ;
- Vu** l'arrêté du 13 septembre 2010 habilitant les préfets à instituer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu** l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 2 décembre 1993 portant création d'une régie d'avances auprès de la direction des Services Fiscaux des Hautes-Pyrénées, modifié par l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2010 ;

.../...

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2010 portant nomination de Madame Marie-Thérèse COUREAU comme régisseur d'avances auprès de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 20 juin 2013 ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Monsieur Jérôme GARDENT-CUILHE, inspecteur des finances publiques, est nommé régisseur d'avances auprès de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, en remplacement de Madame Marie-Thérèse COUREAU.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Louis CERRILLO, contrôleur principal des finances publiques, et Madame Pascale CASTETS, agente des finances publiques, sont désignés suppléants.


ARTICLE 2 - Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

ARTICLE 3 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

ARTICLE 4 - Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, Monsieur le directeur régional des finances publiques de la Haute-Garonne et Monsieur le directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le - 1 JUIL 2013

Le préfet,


Henri d'ABZAC